CABARETIERS,
OU EST VOTRE PLACE ?
Est-ce dans les Sociétés qui vous font une concurrence mortelle en inondant votre quartier de leurs bières en bouteilles ? — Ou est-ce aux DEBITANTS REUNIS où on ne travaille que pour vous, où n'a qu'un but : faire augmenter votre vente ! Plus de 100 nouveaux adhérents sont entrés depuis quatre mois et la Société compte déjà 560 débits, parmi lesquels les plus forts de la région.
« BLONDE »
« BRUNE »
« SPECIALE »

71e Année. — N° 297. Le numéro : 25 centimes DIMANCHE 24 OCTOBRE 1926.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00 — France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS : ROUBAIX..... 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1306, Inter, 6 — TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. — LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. — Chèques postaux 87 Lille

Malgré la hausse continue des chaussures la Maison
AU SOLDEUR
a l'audace de maintenir ses prix modérés !
33, Rue Pierre-Motte
— ROUBAIX —

BILLET PARISIEN

La manœuvre contre le Cabinet

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 23 OCTOBRE (Minuit).

On s'est étonné dans les milieux politiques que le Gouvernement n'ait pas encore fixé la date de rentrée des Chambres. Il peut paraître surprenant, en effet, que les vacances parlementaires soient prolongées au moment même où l'on proclame la nécessité d'aller vite.

Voici l'explication de cette apparente contradiction : Une petite conjuration se trame dans les couloirs du Palais-Bourbon. Les radicaux cartellistes, revenus de fort méchante humeur du Congrès de Bordeaux, n'ont pas perdu tout espoir de torpiller le Cabinet d'union nationale. Toutefois, ils se rendent bien compte que l'état de l'opinion publique n'est guère favorable à leur petite opération. S'ils engageaient la bataille face à face, ils iraient tout droit à la défaite ; aussi, préfèrent-ils d'autres méthodes.

Non sans machiavélisme, ils ont songé à se faire de la question des dettes alliées une arme contre le Gouvernement ; et cette arme, il faut le reconnaître, pourrait être dangereuse dans leurs mains.

Si la Chambre rentrait avant que la Commission des Finances eût établi son rapport sur le budget de 1927, les « Jeunes-Turcs » du radicalisme proposeraient à l'assemblée de tuer le temps en discutant les accords de Washington et de Londres. Leur raisonnement serait parfaitement insidieux. « Avant de discuter le budget, diraient-ils, il convient de connaître exactement quelles seront les dépenses de l'exercice 1927. Par conséquent, il faut savoir si, oui ou non, les accords seront appliqués. »

Le Gouvernement, averti de cette manœuvre, l'a déjouée en retardant la rentrée du Parlement jusqu'à ce que soit prêt le rapport de la Commission. L'ordre du jour de la Chambre sera, dès lors, pleinement rempli. Elle ne tiendra pas de séances vides, propices à toutes les entreprises des ennemis du ministère.

R...

Le Salon du Franc

Le Salon du franc, dû à l'initiative de notre confrère « Paris-Midi », a ouvert ses portes vendredi après-midi, au Musée Galliera, à Paris.

Le geste des artistes étrangers, faisant profiter la France de leur généreux concours dans le moment difficile qu'elle traverse, mettant à sa disposition une parcelle de leur talent, mérite notre reconnaissance et notre admiration. Ce geste est un symbole magnifique. Mieux que l'offrande d'une œuvre d'art, les exposants apportent à la France l'hommage de leur affection.

Cent cinquante artistes, parmi les plus célèbres, appartenant à quarante nations différentes d'Europe, d'Asie et d'Amérique, participent à ce Salon. Leurs œuvres choisies par eux dans le lot de leurs meilleures productions, forment un ensemble remarquable. Il s'agissait pour eux, non d'abandonner une œuvre quelconque, choisie parmi celles dont on se débarrasse, mais de rivaliser de talent pour que leur générosité en ait plus de prix.

Le vernissage du Salon du franc a eu lieu vendredi, à 2 h. 30. Une assistance choisie, où l'on remarquait MM. Bouju, préfet de la Seine ; Godin, président du Conseil municipal de Paris ; les ambassadeurs des nations représentées s'y trouvaient. M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, représentait M. Herriot, et M. Léger représentait M. Briand.

Vendredi prochain 29 octobre, aura lieu la vente aux enchères des œuvres exposées. Son produit sera versé à la Caisse des contributions volontaires.

L'achat des monnaies d'or

Paris, 23 octobr. — La Banque de France appliquera à partir du 25 octobre, pour les achats de monnaies d'or, le prix de 19 francs par gramme d'or fin, au lieu de 19 fr. 55, tarif précédemment appliqué.

UNE MARCHANDE D'AILS LAISSE EN MOURANT 30.000 FRANCS D'OR

Nîmes, 23 octobre. — Au cours d'un rapide inventaire effectué au domicile d'une septuagénaire décédée récemment, on a découvert une somme de 30.000 francs en or. Cette femme vendait de l'ail sur la voie publique et était considérée comme une modeste travailleuse.

UN TRAIN DERAILE EN SUISSE
Deux tués et trois blessés

Bellinzone, 23 octobre. — Un train de voyageurs a déraillé cet après-midi en gare de Castione. Il y a eu deux tués et trois blessés.

Comment a été préparé le manifeste des banquiers

La « Gazette de Voss » croit savoir que la première rédaction du manifeste des banquiers sur la situation économique internationale date de juillet dernier et fut établie à cette époque dans une conversation qui eut lieu à Antibes, entre M. Montagu Norman, président de la Banque d'Angleterre, et M. Armstrong.

Ce texte fut communiqué ensuite à M. Mellon, ministre américain du Trésor, qui se trouvait dans le Midi de la France, et qui le discuta à son tour par correspondance avec le président Coolidge et M. Winston Churchill.

Cependant, le journal berlinois insiste sur le caractère privé du document dont les gouvernements de Washington et de Londres n'auraient fait que prendre connaissance pour leur information, sans en assumer en aucune façon la responsabilité.

La « Taegliche Rundschau », de son côté, dit que le projet de ce manifeste fut la conséquence des conversations qui eurent lieu l'été dernier à Londres, entre les financiers anglais et le docteur Schacht, président de la Reichsbank.

Le président Coolidge fera connaître sous peu son opinion

Le correspondant du « Morning Post » à Washington écrit que M. Mellon fera connaître sous peu l'opinion de M. Coolidge sur le manifeste des banquiers. La déclaration ne comportera rien de nouveau, ni aucune révélation, mais elle sera simplement une analyse détaillée de toute la situation. Le président est favorable à tout accord européen ayant pour but de réduire le tarif des douanes tant que le tarif des douanes américaines ne subit aucune modification.

LES DRAMES

LE PATRON DU CANOT « JEANNOT » DE MARSEILLE AURAIT ÉTÉ ASSASSINÉ

Toulon, 23 octobre. — On signale l'inquiétante disparition du patron du canot « Jeannot », M. Simon Torre, de Marseille, au cours d'une excursion en mer avec deux jeunes gens.

Il ne semble plus faire de doute que l'infortuné marin ait été tué à coups de revolver par ses passagers et jeté à la mer.

Le mystérieux couple s'est rendu à la Seyne, d'où il a gagné Toulon. L'homme a vainement tenté de vendre une jumelle prismatique chez divers opticiens. Il s'exprimait en français, mais avec un accent italien très accusé.

A partir de ce moment, on perd la trace des fugitifs.

LE BOUCHER PARISIEN SE SERAIT SUICIDÉ

Paris, 23 octobre. — L'enquête se poursuit au sujet de la mort du boucher parisien, Paul Lemonnier, trouvé pendu à un arbre près de Trouville. Il était parti de Paris dans l'après-midi, et, arrivé à Trouville, était descendu à l'Hôtel du Lion d'Or, où il dîna. Puis, après une très courte promenade, il se coucha. Le lendemain matin, à 7 heures, il sortait de l'hôtel. A 13 heures, on le trouvait pendu.

La situation financière du boucher expliquerait sa détermination.

LA MORT MYSTERIEUSE D'UN PEINTRE

Paris, 23 octobre. — M. Félix de Goyon, artiste peintre, venu d'Italie, inquiet de ne pas avoir eu de nouvelles de son frère Mario, demeurant 83, rue de Lille, depuis seize jours, se rendit hier à son domicile. Les portes de l'appartement furent ouvertes et M. Félix de Goyon trouva son frère étendu sur un divan, la tête fracassée par une balle de revolver. Près du corps, on retrouva un petit browning dont une seule balle avait été tirée.

Le suicide paraissait certain, lorsque le commissaire des Invalides ayant recueilli certains renseignements, décida de poursuivre son enquête.

UNE JEUNE BONNE
est arrêtée pour vol de 1.300.000 francs de titres et de pièces d'or

Reims, 23 octobre. — M. Bellet, habitant Fismes, constata que des titres et pièces d'or, d'une valeur de 1.300.000 francs lui avaient été dérobés. Soupçonnant sa bonne, qui l'avait quitté la veille en lui déclarant qu'elle reconduisait, dans son pays, sa mère venue lui rendre visite, M. Bellet porta plainte contre la domestique, Lucienne Arnoult, 17 ans, qui fut appréhendée avec sa mère, au moment où, toutes deux, venaient de déposer les titres chez un agent d'affaire. Lucienne Arnoult et sa mère ont été arrêtées.

Le fils du Roi du Hedjaz à l'Élysée

L'ÉMIR FAYÇAL QUITTE LE PALAIS APRÈS LA RÉCEPTION (Photo H. Manuel.)

Le Président de la République a reçu hier S.A. l'émir Fayçal, chargé officiellement par son père, S.M. Ibn Seoud, de remercier le chef de l'Etat de l'avoir reconnu comme roi du Hedjaz.

SESSION DE LA COUR D'ASSISES DU NORD

Une escroquerie de 40.000 francs au mandat à Wattrelos

Demain, lundi, comparaîtra devant la Cour d'assises du Nord Marcel Lavallée, 33 ans, commis des P.T.T. à Tourcoing, inculpé de faux et usage de faux et d'une escroquerie de 40.000 francs au mandat, à Wattrelos.

Voici comment les faits se sont produits :

L'ESCROQUERIE

Le lundi 4 juillet 1921, un homme se présentait au bureau de Poste de Wattrelos et demandait le paiement d'un mandat-carte de 41.000 francs, au nom de M. Delvoye, de Tourcoing. Sur présentation d'une carte d'électeur établie au nom de M. Delvoye, il toucha le montant du mandat et disparaissait.

Le lendemain, la receveuse des Postes, Mlle Guerlin de Guer, en examinant le mandat-carte, eut des doutes sur son authenticité et s'empressa de télégraphier au bureau de Rouen où il avait été émis. On lui répondit aussitôt que le mandat avait été établi pour 1.000 francs.

L'ENQUÊTE

La direction des Postes, informée, procéda, de concert avec la brigade mobile de Lille, à une enquête qui ne donna aucun résultat.

Mlle Guerlin de Guer fut rendue responsable par son administration de la somme escroquée et obligée de la rembourser. A cet effet, une retenue mensuelle de 200 francs fut effectuée sur son traitement.

Dans un beau geste de solidarité envers leur infortunée collègue, les postiers de France ouvrirent entre eux une souscription, qui rapporta une première somme de 16.000 francs, puis une autre de 4.000. L'administration se contenta de ces 20.000 francs et le produit des sommes retenues mensuellement à Mlle Guerlin de Guer fut remis à une œuvre philanthropique, « l'Association des Orphelins des P.T.T. ».

QUATRE ANS APRÈS

Les années s'écoulèrent et on ne songeait plus guère à cette audacieuse escroquerie, quand l'un des agents des P.T.T. de Tourcoing, intrigué du genre de vie que menait l'un de ses collègues depuis près de quatre ans, soupçonna ce dernier d'être l'auteur de l'escroquerie au mandat.

Il fit part de ses soupçons à un agent de Sûreté de Tourcoing, qui en avertit aussitôt le Parquet. M. Thermes, juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire, demanda à la brigade mobile de reprendre l'information qui avait été abandonnée. MM. Cavrol, commissaire spécial ; Bouche, inspecteur, et les agents de Sûreté de Tourcoing, MM. Bossut et Emile Bouche, se mirent aussitôt en campagne et arrêtèrent, le mercredi 23 septembre 1925, Marcel Lavallée, commis des Postes, demeurant 116, rue de l'Epidème.

L'INCULPÉ NIE TOUT D'ABORD...

L'arrestation opérée, M. Cavrol perquisitionna au domicile de l'inculpé et y découvrit plus de 50.000 francs de titres divers et un acte tout récent d'achat de terrains se montant à plus de 12.000 francs.

Questionné sur la provenance de cet argent, Lavallée dit qu'il représentait les économies du ménage, ainsi que l'apport fait par sa femme et lui lors de leur mariage. Cette réponse fut trouvée mensongère, car les époux n'avaient, ainsi qu'en témoignait leur contrat de mariage, touché en se mettant en ménage que 20.000 francs. Quant aux économies qui avaient pu être faites en quatre ans sur le traitement d'un commis des Postes, elles ne pouvaient se monter à plus de 40.000 francs.

...PUIS AVOUE

Pressé de questions, Marcel Lavallée finit par avouer qu'il était bien l'auteur de l'escroquerie du bureau de Poste de Wattrelos et narra comment il était parvenu à commettre ce vol.

Quand le mandat arriva à Tourcoing, le commis des P.T.T. remarquant que la personne qui l'avait établi avait une écriture semblable à la sienne, l'emporta chez lui et ajouta au-dessus des mots « mille francs » la mention « quarante et un ».

Restait à se procurer une pièce d'identité au nom de M. Delvoye, destinataire du mandat-carte. Se rappelant qu'une carte d'électeur avait été oubliée à la Poste, il l'établit par un habile truquage au nom de M. Delvoye. Nanti de cette pièce, il glissa le mandat-carte dans un sac de courrier destiné à Wattrelos et entra, ainsi que nous le relatons plus haut, en possession des 41.000 fr.

ADROIT ET RUSÉ

On eut pu croire après ces aveux que l'instruction serait rapide ; il n'en fut rien, car Marcel Lavallée usa d'adresse et de ruses pour se disculper, allant même jusqu'à affirmer qu'on l'avait poussé à dire qu'il était l'auteur de cette escroquerie, lors qu'il y était complètement étranger.

Malgré les réticences de Lavallée, M. Thermes, juge d'instruction, acquit la certitude de l'inculpation du commis des Postes et envoya son dossier devant la Chambre des mises en accusation, qui renvoya l'escroc devant la Cour d'assises.

Disons en terminant, que Marcel Lavallée sera défendu par Me Thellier, avocat au barreau de Lille.

Pommes de terre, beurres œufs et pommes à cidre quittent la Normandie pour l'Angleterre

Les journaux parisiens font paraître des enquêtes de leurs envoyés spéciaux en Normandie qui démontrent que, malgré les démentis officiels, les denrées nécessaires au ravitaillement national ont été raflées par l'Angleterre, bénéficiaire d'un change heureux.

Un de nos confrères affirme que si les pommes de terre ne partent plus pour l'Angleterre, c'est pour la seule et bonne raison qu'elles sont parties depuis longtemps.

Du 15 mai au 30 juillet environ, des centaines de cargos anglais sont venus embarquer sur les quais de Saint-Malo 74 millions de kilos de pommes de terre nouvelles, qui ont été vendues pour la somme de 71 millions de francs.

— Du beurre ? Mais j'en ai vu, déclare un confrère, sur les quais de Saint-Malo, de Cherbourg, de Honfleur, du Havre, des caisses et des paniers pleins, prêts à être embarqués soit à bord des cargos, soit sur le pont des paquebots qui font la traversée de l'Atlantique ou de l'Angleterre. Dans la plupart des gares de la Manche et du Calvados, presque tous les jours il en part des cargaisons pour Londres, Liverpool ou Southampton. J'ai eu entre les mains les feuilles d'exportation.

« Quant aux œufs, ils ne s'en vont pas. Ils fuient, ils fuient nos marchés où, malgré des cours si élevés, ils n'ont que du mépris pour notre pauvre franc.

« Des wagons chargés de pommes à cidre s'enfuient, eux aussi, vers la côte. Depuis le début de la récolte, le port de Honfleur en a, à lui seul, envoyé en Angleterre, 89.000 hectolitres, soit 4.807 tonnes. Et comme la récolte est déficitaire, cette formidable exportation risque de priver presque un tiers de la France de sa boisson favorite. »

LES DETOURNEMENTS D'UN RECEVEUR D'ENREGISTREMENT

Reims, 23 octobre. — Henri Lacaze, âgé de 28 ans, receveur de l'enregistrement à Ville-en-Tardenois, s'est constitué prisonnier, à Saint-Rémy-en-Bouzemont.

Il aurait détourné 300.000 francs au préjudice de l'Etat.

LA FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON

La célèbre Foire Gastronomique de Dijon ouvrira ses halls et ses palais le samedi 6 novembre prochain.

Pour le million de visiteurs qu'elle attend cette année, la vieille capitale des grands ducs d'Occident se pare de toutes ses grâces et prépare treize journées de fêtes et de galas splendides, auxquels M. Bokanowski, ministre du Commerce, a promis de présider.

Le divorce du prince Eitel-Friedrich fils cadet du Kaiser

Berlin, 23 octobre. — Le jugement prononçant le divorce entre le prince Eitel-Friedrich de Prusse et la princesse Sophie-Charlotte d'Oldenbourg a été rendu. Les torts sont mis à la charge du mari.

Le mariage avait été célébré à Berlin le 27 février 1906.

Les revendications des cheminots
Une délégation reçue par M. Tardieu

Paris, 22 octobre. — Une délégation de la Fédération confédérée des cheminots a été reçue, ce matin, par M. André Tardieu, ministre des Travaux publics. Elle a exposé les répercussions des conditions économiques actuelles sur la situation générale des cheminots.

Le ministre a pris acte de ces revendications, qu'il examinera avec bienveillance.

Un immense incendie à Tournai

Le feu dévore un asile d'aliénés Le sauvetage des malheureux

Un incendie qui a pris rapidement une grande extension, s'est déclaré samedi après-midi, vers 3 h. 3/4, à l'Asile des Aliénés de l'Etat, rue de l'Asile, à Tournai, derrière la caserne du 3e Chasseurs à pied.

Le feu a pris dans le troisième quartier de l'asile, à gauche de cet établissement, où se trouvent enfermés les fous furieux.

Le feu fut aperçu par le frère Herculin, qui est chargé de la surveillance des fous furieux.

LES MESURES DE SAUVETAGE

L'alarme fut immédiatement donnée et le premier soin des Frères de la Charité qui dirigent l'établissement fut de sauver les 91 furieux et les 76 gâteux qui étaient soignés directement en-dessous du bâtiment où sévissait l'incendie. L'évacuation se fit heureusement sans incident sous la direction des Frères Herculin, Tertullien et Maclo.

Il y avait en ce moment-là 45 hommes. On fit traverser la grande cour à ces malheureux enveloppés dans des couvertures, les uns même étaient nu-pieds. Mais on ne pouvait prendre plus de précautions à cause de l'imminence du danger car, le feu activé par un vent violent, avait pris de l'extension presque en un clin d'œil. Certains fous furieux étaient même encore revêtus de la ceinture ou de la camisole de force. Le sauvetage put se terminer sans encombre et, tandis que s'opérait cette évacuation, les pompiers étaient alertés et moins d'un quart d'heure après, vers 4 h. 15, ceux-ci étaient sur les lieux avec tout leur matériel. Malheureusement, on se heurta à de très grandes difficultés pour trouver de l'eau.

LA LUTTE CONTRE LE FLÉAU

Après quelque temps de tâtonnement, on put mettre en pression la moto-pompe à la citerne de la Brasserie et de la ferme de l'établissement, et les courageux pompiers, aidés du personnel domestique, purent commencer à noyer les bâtiments déjà tout en feu sur une longueur de près de 150 mètres.

Entretemps, le personnel, sous la direction de Frères, travaillaient d'arrache-pied avec pioches, pelles et hâches pour abattre le toit d'un couloir de communication qui relie les trois quartiers en feu au reste des bâtiments. Après un travail acharné, les travailleurs réussirent à mettre complètement à bas le toit de ce couloir. Dès ce moment, tout danger d'extension était écarté. Malheureusement, malgré les efforts des pompiers et du personnel, les flammes avaient complètement envahi les trois quartiers, qui ne formaient plus, une demi-heure plus tard, qu'une fournaise ardente...

Les furieux furent rangés dans un bâtiment assez éloigné ; ils ne firent aucune opposition quand on les transféra, sous les flammes, dans l'autre bâtiment.

Quant aux gâteux, ils se laissèrent transporter sans trop de résistance.

Pour la nuit, la direction prit des mesures pour les conduire à la prison et éventuellement à l'hôpital militaire.

Aux premiers appels du tocsin, les gens de police étaient venus assurer le service d'ordre, aidés quelques instants plus tard par des piquets du 11me d'artillerie et du 3me chasseurs à pied, ainsi que des gendarmes.

LES DÉGATS

Il est aussi difficile d'évaluer le montant des dégâts que de fixer d'une façon même approximative, les causes de l'incendie, d'autant plus qu'aucun indice ne saurait plus être relevé ; tout est consumé dans les bâtiments sinistrés. Des ouvriers étaient occupés à poser l'électricité. Peut-être y a-t-il eu un court-circuit ?

Nous avons remarqué sur le théâtre de l'incendie, M. Asou, bourgmestre de Tournai ; M. le Commissaire d'arrondissement ; M. l'échevin Neven ; M. Henri Carton, représentant M. Louis Carton, conseiller communal.

LA COURONNE DU CHRIST-ROI

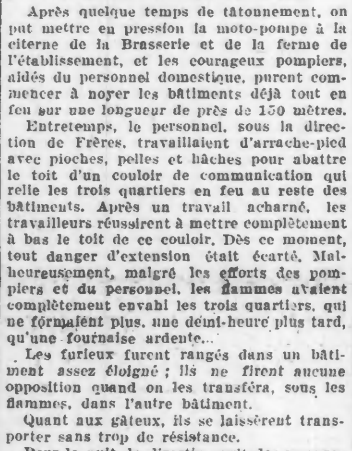

LE CARDINAL DUBOIS

prend livraison de la couronne du Christ-Roi qui sera solennellement installée le 31 octobre prochain dans la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

CONFIANCE MAL PLACÉE

Un voyageur en bijoux dépouillé par un commerçant étranger

Marseille, 23 octobre. — Un voyageur d'une importante bijouterie de Paris, qui avait déposé chez un commerçant étranger sa malle d'échantillons renfermant pour plus de 400.000 francs de bijoux, s'est aperçu, après une courte absence, que le commerçant s'était enfui avec sa malle.

LE CRIME du Faubourg de Béthune à Lille

VII

L'ULTIME ENTRETIEN

L'enquête a révélé qu'André Lefebvre avait quitté Lille à cinq heures. Si on calcule le temps nécessaire pour aller, en auto, de la Bourse de Lille au chemin de la Solitude et, de là, à l'hôpital de la Charité, où l'on arrivait vers six heures, il reste une demi-heure dont l'emploi reste inexpliqué.

Notre enquête nous révèle que, pris de stupeur et d'horreur, André s'est écrié : « Maman ! maman, qu'as-tu fait ? », et Mme Lefebvre de répondre, stoïque : « Je t'ai délivré ! »

Il est inadmissible qu'André soit resté calme devant cette réponse ; inadmissible aussi que, devant le corps sanglant de la jeune femme, il n'ait pas cherché à la secourir, à la rappeler à la vie.

Devant la certitude de cette mort, il aurait levé la main sur la meurtrière, mais se rappelant que cette femme était sa mère, il n'accomplit pas le geste !

Minutes d'angoisse et d'horreur, où le corps et l'esprit, dans un appel désespéré, se tendent vers un secours. Ce qui s'est passé, l'interrogatoire nous le dira. André prétend être parti aussitôt dans une course éperdue à travers la ville, à la recherche des médecins, pour aboutir au Pavillon Olivier où il ne fut pas reçu, et pour se rendre, de là, à l'hôpital de la Charité.

De l'avis de tous, Mme Lefebvre avait préparé l'après-crime, comme l'avant-crime. Ainsi, pour laisser à Antoinette toute sa quiétude, c'est avec calme qu'elle demande à son fils de prendre le chemin de la Solitude. Elle voulait donc, au moment où elle frapperait, se trouver dans un endroit désert.

Tout porte à croire que Mme Lefebvre espérait conduire sa victime à Fournes pour y simuler un suicide, l'heure était propice, les clercs seraient partis et la bonne était en vacances.

Il est probable aussi qu'une scène violente a mis aux prises la mère et le fils et qu'André aura résisté aux désirs ou aux ordres de sa mère.

Qui sait même si le pauvre mari, dans son désespoir, a trouvé immédiatement la force nécessaire pour conduire une voiture devenue subitement le corbillard de son amour et de ses espérances.

Celle qui garde tout son sang-froid, c'est Madame Lefebvre !

A l'hôpital de la Charité, froidement, elle tend ses mains rougies du sang de son petit-fils et demande de l'eau pour se laver.

Ce qui porte à croire que tout a été calculé pour simuler le suicide, c'est que le chapeau-cloche d'Antoinette qui pourtant lui serrait fortement le front, est indemne. Il a été soigneusement relevé par le canon du revolver au moment du crime. C'est du moins ce qu'a déclaré Madame Lefebvre.

Mais d'abord elle a soutenu la thèse de l'accident : je montrais le revolver à ma belle-fille, elle se pencha et fit un geste pour chasser une guêpe, le coup partit : elle était morte. Interrogée adroitement par le juge d'instruction, elle a déclaré qu'exaspérée par une discussion orageuse qui l'avait mise aux prises avec André, au moment du déjeuner, à propos d'Antoinette, elle se trouvait encore sous le coup de la colère, au moment de monter en voiture.

André Lefebvre, au contraire, certifie qu'aucune discussion n'a eu lieu, et qu'il n'a pas été question d'Antoinette, Madame Lefebvre a confessé ensuite avoir tué Antoinette sans aucune préméditation.

Certains disent que Madame Lefebvre serait irresponsable.

Or, dans son attitude avant le crime, on ne découvre que préparation méticuleuse, présence d'esprit soutenue, décision froide, gestes et paroles concertés.

De même après le crime, son allure impassible et indifférente témoigne d'une volonté persistante, au service de gestes calculés.

Et après son arrestation, elle regrette les conséquences de son acte pour les siens, pour les journaux qui publieront les circonstances du crime, jamais elle n'a manifesté de pitié pour Antoinette.

Et les lettres qu'elle écrit depuis son arrestation témoignent d'une femme qui se possède, qui continue à gérer la maison, à donner des indications pour le ménage, en même temps que des conseils pour la santé de son fils.

Il fut question dans la famille Lefebvre d'obtenir le concours de la famille Mulle pour accréditer la version de la folie chez Madame Lefebvre ; André fut interrogé par la famille Mulle qui, révoltée, se refusait à toute intervention de ce genre : « Si on me demandait si ma mère est folle, en mon âme et conscience, répondit André, je dirais : Non ; elle n'est pas folle ».

Les médecins-légistes ont d'ailleurs conclu à l'entière responsabilité.

Le geste précis de Madame Lefebvre, tuant du même coup la mère et l'enfant, dépasse en horreur tout ce qu'on peut concevoir, et la France entière attend le verdict de ce procès retentissant.

Si notre pitié va vers la famille Lefebvre, si cruellement éprouvée, elle ne saurait s'étendre à la meurtrière.

Quelles que soient les divergences qui aient pu exister entre les deux femmes, rien ne peut disculper la belle-mère, ni atténuer la terrible responsabilité qu'elle a délibérément et froidement assumée.

Que les parias de la société qui luttent sans cesse pour vivre en traînant la misère deviennent soudain des révoltés. On le comprend. Les mauvais exemples, les bas instincts, l'ignorance, la faim sont de redoutables germes de violence, de haine et de mort. Mais que les privilégiés de la vie et de la fortune deviennent à leur tour des assassins, voilà qui est horrible et monstrueux.

Instruite et cultivée, Mme Lefebvre, très riche, n'avait rien à désirer ; comblée par la vie, elle arrivait à la vieillesse avec une famille agrandie, où le sourire d'une femme jeune, aimante, vivante, apportait son chaud rayonnement.

Son milieu, sa naissance, son éducation,

La Conférence impériale de Londres

Le dîner d'apparat offert par le Gouvernement britannique aux représentants des Dominions actuellement à Londres pour participer à la grande conférence impériale qui doit fixer les rapports de la Grande-Bretagne et de ses colonies. (Wide World photos.)

De gauche à droite, au premier plan : *MM. Cosgrave (Irlande), général Herzog (Afrique du Sud), M. Mackenzie King (Canada), M. Baldwin, M. Coates (Nouvelle-Zélande), M. Monroe.* Derrière : *le maharadjah de Durdwan, lord Birkenhead, M. Churchill, lord Balfour.*